Image not found or type unknown

Conseil credit d impot suite a pacs

Par **eric**, le **27/09/2010** à **16:23**

Bonjour,
Ma concubine a fait valoir seule dans sa résidense principale un crdédit d'impot d un montant de 6000 euros sur des travaux (pompe a chaleur + renovation de deux fenêtres)
De mon coté je faisais une déclaration séparé domicilié chez mes parents..
Cette année nous prévoyons de nous pacsé courant fin 2010.
Question : dés lors que nous serons pacsé, nous établierons une déclaration commune? aura t on le droit de faire valoir un crédit d'impot pour couple plafonné à 16000 euros je crois...?
Peut on prévoir des travaux de rénovation de fenêtres restantes a rénover +porte d'entrée en rénovation avant la fin de l'année?
cordialement, merci de votre réponse et de vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés